



HAL
open science

Citoyennetés : pratiques et ressources

Sami Bargaoui, Isabelle Grangaud, Camille Noûs

► **To cite this version:**

Sami Bargaoui, Isabelle Grangaud, Camille Noûs. Citoyennetés : pratiques et ressources. L'Année du Maghreb, 2020, Citoyennetés : pratiques et ressources (23), 10.4000/anneemaghreb.6652 . halshs-03091769

HAL Id: halshs-03091769

<https://shs.hal.science/halshs-03091769>

Submitted on 4 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Citoyennetés : pratiques et ressources

Sami Bargaoui, Isabelle Grangaud et Camille Noûs



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/6817>

DOI : [10.4000/anneemaghreb.6817](https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.6817)

ISSN : 2109-9405

Éditeur

CNRS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2020

Pagination : 27-35

ISBN : 978-2-271-13532-2

ISSN : 1952-8108

Ce document vous est offert par École des hautes études en sciences sociales (EHESS)



Référence électronique

Sami Bargaoui, Isabelle Grangaud et Camille Noûs, « Citoyennetés : pratiques et ressources », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 23 | 2020, mis en ligne le 10 décembre 2020, consulté le 04 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/6817> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.6817>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

Citoyennetés : pratiques et ressources

Sami Bargaoui, Isabelle Grangaud et Camille Noûs

- 1 Ce dossier propose d'interroger des logiques de citoyennetés observées à travers des pratiques, à partir des ressources que ces pratiques mobilisent, et depuis des lieux et des époques variées. Ce faisant, il invite à observer les formes de l'appartenance au Maghreb à partir des droits à travers lesquels elle se construit, s'exerce et se revendique¹. L'approche que nous en proposons entend dépasser les limites et les gangues dans lesquelles la citoyenneté se trouve enfermée lorsqu'elle est associée à un statut stable, reconnu à tout ressortissant d'une communauté nationale et garantissant à ce dernier la participation politique dans ce cadre. Cette définition formelle charge toute représentation à la citoyenneté d'une série de critères : ceux-ci l'inscrivent en effet d'emblée dans une généalogie courte, schématiquement ouverte par la Révolution française et l'arraisonnement à des horizons construits en articulation à cette dernière, liés à l'émergence, supposée concomitante, de sujets de droit. Ces critères de plus, en identifient le déploiement à des espaces politiques nationaux, faisant des États-nations les instances uniques d'attribution du statut – et des droits – de citoyen. Cette définition, en somme, exclut que des citoyennetés puissent coexister à l'intérieur d'un même État, qu'une variété d'instances puisse en définir des critères concurrents, que l'exercice des citoyennetés soit l'objet de conflits, le creuset d'exclusions et de mises en cause de droits autour de ressources disputées et, enfin, qu'elles puissent être en jeu dans des configurations sociales autres que contemporaines coloniales et post coloniales.
- 2 Les termes de ce dossier de *L'Année du Maghreb*, en cherchant à mettre en relief la variété des expressions citoyennes, sans les inférer nécessairement à l'espace national (en privilégiant les formes localisées) ni à les limiter à un référent strictement formel et statutaire (en saisissant, dans les pratiques mêmes, les modes d'affirmation), bousculent les prérequis habituels d'un tel questionnement. Critiques d'une conception restrictive de la notion de citoyenneté, ces termes font écho à un mouvement grandissant dans les sciences sociales visant à dénaturer la notion stable et formelle

de citoyenneté. Depuis quelques années, un certain nombre de travaux d'anthropologie et de sociologie ont mis en perspective la nécessité de considérer les dimensions supranationales de la citoyenneté (Maas, 2013) ou encore d'approcher la reconnaissance, la vitalité et la performativité des citoyennetés locales (Jacob et Le Meur, 2010 ; Lund et Hahonou, 2014) ou situées (Lund, 2016) à travers des articulations plus ou moins heurtées avec les citoyennetés étatiques. Ces perspectives, en rupture avec une longue tradition des sciences sociales faisant du décalque entre « citoyenneté » et « nationalité » une association en principe pacifique et naturelle, ont plus largement mis en perspective le caractère instable des droits de citoyenneté associé à la part intrinsèque des luttes dont ils font l'objet (Isin et Nielsen, 2008 ; Clarke et al., 2014 ; Holston, 2008 ; Neveu, 2004 ; Savina, 2012). Elles rejoignent en tout point par ailleurs les résultats de travaux historiques mettant en lumière les dimensions dynamiques et conflictuelles au fondement de la construction des droits de cité dans les sociétés d'époque moderne, tant européennes que maghrébines (Herzog 2003 et 2014 ; Cerutti, 2012, Somers, 1994 ; Menzinger, 2017 ; García-Arenal, 1987 ; Sebti, 1986 et 1991 ; Bargaoui 2008 ; Grangaud, 2018 ; pour une perspective comparative entre nord et sud de la Méditerranée, Bargaoui, Cerutti et Grangaud, 2015). Comme l'ont montré ces recherches, de telles luttes s'avèrent observables sur un nombre de terrains bien plus vastes (tels ceux des droits à la ville ; au travail ; à la propriété ; à l'assistance ; à l'eau ; aux charges locales etc.) que celui sur lequel les avait cantonnés leur identification avec les seuls droits politiques au sens étroit du terme. Cela invite à considérer la part grandissante des mouvements locaux en différents points du Maghreb aujourd'hui dans des termes autres que ceux du localisme (ou du tribalisme) : en y scrutant la réalité (ou pas) des manifestations de la revendication de droits de citoyenneté, les régimes de légitimité mobilisés, les tensions éventuelles liées aux frottements entre des droits aux portées divergentes, et les sphères d'appartenance que ces revendications dessinent. Le fait d'insister sur la dimension localisée de la saisie de ces citoyennetés ne doit pas être pour autant lu comme le choix de travailler « à côté » ou à la périphérie de l'État, comme ce à quoi souvent on associe le local. L'enjeu est inverse : il entend saisir le poids des formes citoyennes localement affirmées, dans la construction de la légitimité des revendications de droits. De cette façon, il s'agit d'interroger la centralité des constructions situées des droits de citoyenneté. Cette perspective entend dépasser les apories d'un débat visant à interroger qui de la « tribu » ou de l'État s'impose ou est légitime, pour analyser de façon circonstanciée l'articulation entre l'usage de ces référents, les formes d'inscription locale et la construction circonstanciée des droits citoyens (Ben Hounet, 2007 et 2009 ; Berriane, 2015 ; Hachemaoui, 2013 ; MacDougall et Parks, 2013). Ainsi, il s'agit de prendre au sérieux les processus, y compris les plus ordinaires, à travers lesquels les droits de citoyenneté se voient affirmés, revendiqués ou exercés dans une variété de situations et d'époques. Cette approche permet, aussi, d'envisager d'autres genèses de la citoyenneté et des généalogies susceptibles d'en inscrire les formalisations dans le temps long. Là où non seulement la citoyenneté était censée être le lot exclusif de la « modernité » mais encore assignait à « l'avant » qui lui aurait précédé des formes solidaires et fixistes d'organisation forgées par la prégnance des liens primordiaux – que ne perturbaient pas des formations étatiques encore trop sommaires pour proposer ou imposer les dynamiques propres aux expressions civiques des droits de l'appartenance (Henia, 2015) –, cette approche permet de substituer à toute lecture évolutionniste les moyens d'un dialogue entre sociétés contemporaines et sociétés anciennes autour des formes et des enjeux des droits de citoyenneté. Elle

permet de sortir l'analyse de la vision d'un « grand partage » entre « nous » et ces « autres » du temps passé, qui s'avère résulter davantage d'une reconstruction *a posteriori* que de l'observation empirique. Les différentes propositions qui composent ce dossier, qui comptent autant d'enquêtes contemporaines qu'historiques, par le débat qu'elles instaurent entre elles par-delà le temps, en attestent.

- 3 Porter attention aux pratiques et aux ressources, constitue les moyens d'aborder les citoyennetés dans une démarche qui privilégie l'analyse des modes d'accès « au « banquet » des ressources locales » (Cerutti, 2012, 292), de revendications, de reconnaissance ou de constructions de droits d'insertion dans une communauté politique. Les enquêtes réunies dans ce dossier font bonne place à une approche pragmatique attentive à restituer des cours d'actions à travers lesquels lire des manifestations de droits d'appartenance aussi bien que des mobilisations pour affirmer, prouver, défendre et légitimer ces droits. En effet, si les pratiques présentent un intérêt particulier à l'analyse c'est qu'elles ne sont pas, ou pas simplement, des moyens pour acquérir des droits mais que, du point de vue de ceux qui les mobilisent, elles constituent en elles-mêmes les manifestations du légitime exercice de ces droits. Manger ensemble, faire assemblée, participer à la construction d'une fontaine, se déclarer d'un lieu ou s'identifier à une famille, pour citer quelques-unes des mobilisations individuelles ou collectives présentées dans ce dossier, procèdent d'actes par lesquels se mettent en scène les appartenances citoyennes. Mais il en va tout autant des demandes d'attestations ou de financement, des requêtes d'assistance ou de relogement. Si celles-ci constituent des moyens de faire valoir des droits, elles sont tout autant la manifestation, de la part de ceux qui les sollicitent, de la légitimité du droit d'y faire recours. Les pratiques qui nous retiennent sont en soit des exercices de citoyenneté. Le sens de leur charge revendicative est à chercher, tout autant que dans ce qu'elles manifestent, dans leurs interactions avec les contextes qui les ont rendues nécessaires, opportunes ou bénéfiques et sur lesquelles elles agissent. Quant à l'attention aux ressources que nous privilégions, elle oriente l'analyse d'une double façon. Les ressources constituent à la fois les points d'entrée – et d'appui – parfois matérialisés, en tout cas localisés, à partir desquels saisir les pratiques qui formalisent et nourrissent des droits de citoyenneté ; et à la fois ce dont la centralité, pourtant pas d'emblée visible, émerge à l'étude de la dynamique de configurations ou de rapports sociaux.
- 4 L'articulation entre les textes de ce dossier peut, à première vue, ne pas aller de soi : les différences de cadres disciplinaires, de terrains, de matériaux mobilisés, de questionnements de recherche et d'époques, préjugent plus de la cacophonie que du dialogue. Pourtant, de nombreux rapprochements et échos se donnent à voir au fil de la lecture, dès lors que, précisément, à la perspective de synthèse se substitue le choix de suivre, selon leurs logiques propres, les configurations, préoccupations et enjeux mis en avant par les enquêtes (Cerutti et Grangaud, 2017). De ces correspondances qui permettent de nourrir le questionnement d'ensemble, nous proposons de déployer quelques-unes des facettes dans la suite de cette introduction. Celles-ci rendent explicite l'organisation d'ensemble du dossier, mais pourraient certainement être multipliées en retenant d'autres agencements des textes entre eux.
- 5 Interrogeant la condition « d'ayant-droit » dans un petit village de Kabylie, Mohand Akli Hadibi met en lumière les conflits et les tensions générés par l'accès aux ressources locales et leurs liens intriqués avec la reconnaissance des appartenances au village.

Comme en rend compte l'auteur, ces batailles s'inscrivent dans une longue histoire des relations entre groupes de parentèle, au cours de laquelle les moyens d'affirmation d'une citoyenneté villageoise ont varié en pouvoir et en efficacité. L'auteur montre aussi que les droits de cité se structurent et s'affirment autour des enjeux pour l'accès et l'usage des multiples ressources collectives, depuis les terres et le cimetière jusque, plus ponctuellement, aux lots de semoule distribués par l'État aux communes en un moment aigu de pénurie nationale. Ce faisant, cette enquête en Kabylie révèle combien les droits de cité au village, loin d'être acquis une fois pour toute, ne cessent de devoir être maturés, affirmés et actualisés dans le temps. Objets de constantes mobilisations individuelles et familiales, ces droits nécessitent d'être défendus, garantis et protégés par ceux qui peuvent y prétendre. La mise en perspective de cette fragilité intrinsèque travaille à déniaiser l'exception unanimiste du « village kabyle », dont la sociologie continue de faire florès, et à en réinscrire la réalité politique dans le concert plus discordant et instable mais aussi heureusement plus banal du « *disputing citizenship* » (Clarke *et al.*, 2014).

- 6 Tandis que les droits de l'appartenance villageoise en Kabylie aujourd'hui apparaissent, dans la recherche de Mohand Akli Hadibi, aussi dynamiques qu'informels et privés de toute reconnaissance des institutions étatiques, Sami Bargaoui montre de son côté combien l'hégémonie du pouvoir central procède d'une construction beaucoup plus récente (et sans doute beaucoup moins totale) qu'on ne le pense communément. En explorant les formes d'articulation entre pouvoir locaux et centraux dans la province ottomane de Tunis au XIX^e siècle, il met en question aussi bien les lectures stato-centrées de l'organisation des archives historiques de cette période que la genèse évolutionniste privilégiée par les historiographies nationales. Celles-ci ont eu tendance à conditionner l'émergence de l'État à la dissolution des entités politiques régionales prêté notamment à l'enrôlement des élites locales. Sami Bargaoui examine un type de document, aujourd'hui archivé à Tunis, les *ittifâq-s* – attestations d'élection à des offices locaux – qui, jusque-là, avaient été assimilées à des preuves du renforcement de l'hégémonie de l'État et à des procédures ouvertes exclusivement aux notables. En retracer les conditions de production et d'usage permet d'éclairer l'existence d'instances civiques en charge de la gestion de l'ensemble des affaires locales, dont le choix des titulaires donnait lieu à des mobilisations souvent massives qui étaient loin d'être l'apanage des notables. Les assemblées locales étaient le lieu principal de délibérations où se jouaient les rivalités entre candidats concurrents et où prenaient forme les *ittifâq-s*, dont l'adresse au Bey était une des modalités de mobilisation parmi d'autres pour faire valoir ces choix. Ainsi, la reconstitution de l'émergence de ces documents, plutôt que de définir des rapports d'assujettissement à l'autorité centrale, révèle la vivacité d'ensembles politiques locaux, autonomes et reconnus, qui coexistaient avec le pouvoir étatique.
- 7 Dans son analyse des compétences sociales à l'œuvre parmi les habitants de deux bidonvilles marocains, Jaouad Agudal privilégie l'examen de ressources particulières : les papiers administratifs, attestations, engagements sur l'honneur et certificats. Ces ressources sont soit d'accès difficile, soit contraignantes, quoique recherchées. Elles conditionnent nombre d'accès aux services publics, depuis le raccordement à l'eau et l'électricité, jusqu'à l'enregistrement sur les listes de candidats au relogement, en passant par la possibilité de se marier et d'inscrire les enfants à l'école. L'enquête menée par Jaouad Agudal donne à voir un ensemble de pratiques de contournement pour obtenir, ou faire sans, ces documents et les séries de mobilisations par lesquelles

négoier les termes et les effets de leur production. Ces mobilisations sont généralement individuelles dans leur mise en œuvre, ce qui les rend, de l'extérieur, peu visibles, mais elles ne font pas moins partie des préoccupations partagées par les habitants des bidonvilles et, avec elles, des savoir-faire communs dans les rapports à l'administration. Ces mobilisations sont, en particulier, un lieu privilégié pour approcher les rapports étroits entre le faire-valoir des droits reconnus aux membres en tant que membres de la communauté nationale et le faire-valoir des droits d'être habitant de bidonville. Leur reconnaissance ne va pas de soi alors même qu'elles forment le préalable à l'accès aux droits « nationaux ». Les gens ne s'y trompent pas lorsqu'ils constatent que « la marocanité n'est rien » sans reconnaissance d'un statut d'habitant.

- 8 L'observation de ces mobilisations et négociations à l'adresse des « bureaucraties de la rue » ne s'en tient pas à cette interaction se faisant. Sans s'y arrêter, cette étude ouvre en effet sur une autre scène, celles de sociétés bidonvilloises et des hiérarchies en leur sein. Loin d'être homogènes et consensuels, ces espaces sociaux sont innervés par des rapports inégaux qui se formalisent à travers des séries de critères disputés (ancienneté de l'installation, être ou non natif, être raccordé ou pas à l'électricité et à l'eau...) qui structurent les statuts résidentiels, les privilèges et les appartenances. Ainsi, les bidonvilles apparaissent eux-mêmes comme des ressources, autour desquelles se forment – se revendiquent ou se refusent – des droits différentiels, comme pouvaient l'être les marmites, objets de commensalité à Alger au tournant du XVIII^e siècle qu'étudie Isabelle Grangaud. Celle-ci, en effet, analyse les processus de formation de corps autour de biens mis en commun à l'époque moderne. Elle restitue comment les pratiques d'institution de tels biens agrégeaient des « ayants-droit » qui se constituaient en ensembles civiques. Au sein de ces derniers, s'organisaient des pouvoirs juridictionnels, se manifestaient des affiliations et des relations d'allégeance, et se formalisaient des statuts différenciés et des hiérarchies en fonction des positions et des arrimages plus ou moins puissants aux droits d'accès à la ressource commune. Ainsi que cela est démontré, la consécration des biens constitués en institutions pieuses (*waqf*) formalisait juridiquement des communautés, dès lors dotées d'une personnalité juridique, depuis les corporations et chambrées de caserne jusqu'aux quartiers et villages, autour de l'usage et de la gestion de ces biens. Isabelle Grangaud en fait la preuve à partir de la profusion, a priori énigmatique, et l'usage réglé de marmites au cœur des pratiques institutionnelles, en reconstituant les procédures de leur mise en commun. Ainsi, le fait de manger ensemble était un acte lourd d'engagement et d'association. Les marmites, que jusque-là les analyses avaient eu tendance à remiser aux cuisines, s'avèrent avoir été les ressources fondatrices de champs politiques, et les droits à la marmite des preuves d'insertion.
- 9 Mettant en lumière, autour des pratiques de commensalité, les liens étroits à l'œuvre entre charité et droits d'appartenance, cette étude permet aussi, à rebours du sens commun, d'identifier la figure du pauvre, dévolutaire de l'assistance de la communauté, à l'ayant-droit par excellence des ressources collectives. Or, prendre acte du droit des faibles au banquet entre étonnement en résonance avec certains des résultats d'une étude menée sur un tout autre terrain aujourd'hui et selon des questionnements a priori sans rapport. Laurence Dufresne Aubertin mène une enquête auprès d'habitants d'un quartier délabré du centre de la ville d'Oran dont elle cherche à rendre compte des démarches et des mobilisations en vue d'obtenir un relogement auprès des services administratifs de l'État, bailleur principal du pays. Elle restitue en détail les modalités

d'une quête difficilement couronnée de succès qui affecte des familles soumises à des conditions d'habitation insalubres et menaçantes pour leur vie. Son observation permet de mettre en lumière un paradoxe qui réside dans la valeur acquise des habitations en ruine, dès lors recherchées, investies et disputées, en raison même de leur état de ruine, dans la mesure où celui-ci conditionne le bienfondé des demandes de relogement. Soulignant l'absence de mobilisations concertées et collectives, Laurence Dufresne Aubertin montre aussi que les démarches effectuées auprès des autorités comme l'élaboration des requêtes, échoient le plus souvent aux femmes seules. Ce faisant, son observation corrobore ce constat précédemment établi pour une époque et dans des circonstances toutes différentes, selon lequel la figure de la faiblesse, incarnée ici tant par la ruine que par la condition féminine, fonde des droits d'assistance. Plutôt qu'un pis-aller, ces formes de mobilisation paraissent bien dans ce cas conforter, nourrir et étayer des légitimités à l'obtention du droit d'être relogé.

- 10 Cette enquête met en effet en perspective les modalités de la construction de causes, qui dans le stade où elles sont saisies, ni ne sont élaborées collectivement, ni n'ont obtenu victoire. Aussi bien fait-elle place aux évaluations critiques par ces porteurs ou porteuses de causes de la réception mitigée qu'en font les autorités, assimilée à un manquement à la responsabilité dont sont tenues ces dernières. Mais elle montre également la place privilégiée que, dans la grammaire de leurs revendications, les demandeurs et demandeuses font tenir à la « famille » comme entité à préserver. Les termes de la défense d'une cause sont également au cœur de la recherche de Fatma Ben Slimane dans le contexte bien différent des relations mouvementées de la deuxième moitié du XIX^e siècle, à l'ouest de la province de Tunis, entre le pouvoir de la tribu des Khmîr et l'autorité beylicale. En s'appuyant sur une série de correspondances et de suppliques mobilisées dans ces relations, l'analyse porte sur les registres d'argumentation mettant en scène les affiliations à la maison souveraine et légitimant le privilège d'exemption fiscale dès lors menacé.
- 11 Fatma Ben Slimane montre ce faisant l'importance de la ressource que constituait Sûq al-ahad, une place marchande séculaire qui, par-delà sa dimension économique, formait le véritable centre politique de la tribu. Depuis le XVII^e siècle au moins, ce marché donnait à cet ensemble de *'arsh-s* son unité et structurait ses hiérarchies. Déjà très affaibli depuis la colonisation française de l'Algérie voisine, qui en avait détourné une bonne partie de la fréquentation en fondant des souks concurrents, la tentative du pouvoir central de taxer le marché constituait une atteinte de plus à la pérennité de l'espace institutionnel et civique des Khmîr. Les menaces de déplacement du souk en dehors du lieu contrôlé par la tribu et les divisions en son sein qu'elles ont provoquées, furent une carte maîtresse des représentants de l'État dans l'affrontement et la négociation avec les chefs récalcitrants. Tous ces éléments, a contrario, permettent de rendre compte de la centralité du caractère local de cette ressource. C'est cette même centralité du local que mettent en lumière Irène Carpentier et Julien Dutour dans l'analyse des projets économiques et associatifs qui ont vu le jour dans certaines villes du centre et du sud de la Tunisie de l'après 2011. Dans ces régions intérieures, le sentiment de marginalisation, celui-là même qui fut à l'origine des premières étincelles de la révolution tunisienne, reste profondément ressenti. Des membres d'associations et d'entreprises se mobilisent pour la valorisation des ressources locales, jusqu'ici négligées selon eux, car victimes d'une mauvaise gestion nationale (notamment pour ce qui est des mines de phosphates, des exploitations oasiennes, etc.) ou, comme dans le cas de l'exploitation du pétrole, n'associant les habitants locaux que marginalement

aux bénéfiques. Ces mobilisations prennent la forme d'occupations collectives des lieux mêmes d'extraction ou de traitement de ces ressources en cherchant (et en y parvenant) à réinvestir les entreprises locales dans la production. Ces acteurs font valoir des critères d'autochtonie régionale dans la définition des primautés accordées en matière de financement des initiatives locales.

- 12 Dans toutes ces manifestations, en s'érigeant en actifs promoteurs des processus de dé-marginalisation de leur lieu d'appartenance, associatifs et entrepreneurs négocient tant leur place dans le corps social et politique local que le sens même de la citoyenneté à l'échelle nationale, non pas cantonnée aux droits politiques, mais embrassant un faisceau de droits toujours à redéfinir. Là où Irène Carpentier et Julien Dutour mettent en exergue les dynamiques de citoyennetés emboîtées, Jessica Marglin scrute, à hauteur d'homme, les opportunités qu'offraient à la fin du XIX^e siècle en Tunisie un paysage de juridictions nationales superposées dont les affiliations structuraient des citoyennetés concurrentes au sein d'un même territoire. Elle en observe les usages à travers les prises de position successives endossées par Léon Elmilik, à la fois homme de loi, journaliste, libraire et traducteur. Sujet français, président de la section tunisienne de l'Alliance israélite universelle et membre du Grand Orient de France, il passa de pourfendeur militant du traitement subis par les juifs en Tunisie en raison de la passivité du gouvernement tunisien, à la défense tout aussi ferme de ce même gouvernement lorsqu'il devint l'adjoint du Général Husayn dans la bataille judiciaire qu'il mena à Livourne pour prouver la nationalité tunisienne du défunt caïd Nessim Shamama. Décryptant les éléments de ce parcours, l'auteur analyse comment se revendiquer juif, en cette très particulière période de l'histoire, permettait de valoriser des ressources de droits par autant d'affiliations sous des bannières nationales et des configurations politiques et civiques différentes qui peuvent sembler étonnantes à l'observateur contemporain. Jessica Marglin ainsi déconstruit l'idée d'une conception ethnique de la citoyenneté, et pointe ce que celle-ci pouvait offrir en termes de ressources sociales et politiques.
- 13 Finalement, à partir d'un sujet qui ne paraissait pas devoir s'y prêter, ce dossier constitue une démonstration supplémentaire de l'importance et de la portée heuristique de l'interdisciplinarité. Sous ces différents éclairages disciplinaires et temporels, les pratiques citoyennes au Maghreb prennent en effet des couleurs et des dimensions inattendues, et ces résultats invitent à continuer d'interroger, pour les dénaturer, nos cadres d'observations et d'analyse.

BIBLIOGRAPHIE

BARGAOUI Sami, 2008, « Le baldî, entre histoire et droit », *Itinéraire d'un historien et d'une historiographie. Mélanges offerts au Professeur Mohammed Hédi Chérif*, Tunis, Centre de publication universitaire, p. 105-124.

- BARGAOUI Sami, CERUTTI Simona et GRANGAUD Isabelle (dir.), 2015, *Appartenance locale et propriété au nord et au sud de la Méditerranée*, Livres de l'IREMAM, <https://books.openedition.org/iremam/3396?lang=fr>.
- BEN HOUNET Yazid, 2007, « Des tribus en Algérie ? À propos de la déstructuration tribale durant la période coloniale », *Cahiers de la Méditerranée*, 75, décembre, p. 150-171.
- BEN HOUNET Yazid, 2009, *L'Algérie des tribus. Le fait tribal dans le Haut Sud-Ouest*, Paris, L'Harmattan.
- BERRIANE Yasmine, 2015, « Inclure les « n'ayant pas droit ». Terres collectives et inégalités de genre au Maroc », *L'Année du Maghreb*, 13, p. 61-78.
- CERUTTI Simona, 2012, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard.
- CERUTTI Simona et GRANGAUD Isabelle, 2017, « Sources and Contextualizations: Comparing Eighteenth-Century North African and Western European Institutions », *Comparative Studies in Society and History*, 59 (1), p. 1-29.
- CLARKE John, COLL Kathleen, DAGNINO Evelina et NEVEU Catherine, 2014, *Disputing Citizenship*, Bristol, Policy Press.
- GARCIA-ARENAL Mercedes, 1987, « Les Bildiyyīn de Fès, un groupe de néo-musulmans d'origine juive », *Studia Islamica*, 66, p. 113-143.
- GRANGAUD Isabelle, 2018, *L'Empire de près. Bayt al-mâl, transmission et droits d'appartenance à Alger à l'époque moderne*, HDR, Paris I.
- HACHEMAOUI Mohammed, 2013, *Clientélisme et patronage dans l'Algérie contemporaine*, Paris-Aix-en-Provence, Karthala-IREMAM.
- HENIA Abdelhamid, 2015, *Le frère, le sujet et le citoyen. Dynamique du statut politique de l'individu en Tunisie*, Tunis, L'Or du temps.
- HERZOG Tamar, 2003, *Defining Nations: Immigrants and Citizens in Early Modern Spain and Spanish America*, New Haven, Yale University Press.
- HERZOG Tamar, 2014, « Merchants and Citizens: On the Making and Un-making of Merchants in Early Modern Spain and Spanish America », *Journal of European Economic History*, 52, p. 137-163.
- HOLSTON James, 2008, *Insurgent Citizenship. Disjunction of Democracy and Modernity in Brazil*, Princeton University Press.
- ISIN Ergin F. et NIELSEN Greg M (eds), 2008, *Acts of citizenship*, London and New York, Zed Books.
- JACOB Jean-Pierre et LE MEUR Pierre-Yves, 2010, « Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du sud », in Jacob et Pierre-Yves Le Meur (dir.), *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala, p. 5-58.
- LUND Christian et HAHONOU Eric (dir.), 2014, *Propriété et citoyenneté dans l'Afrique des villes*, *Politique africaine*, 132.
- MASS Willem (ed.), 2013, *Multilevel citizenship*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- MCDUGALL James et PARKS Robert, 2013, « Locating social analysis in the Maghrib », *The Journal of North African Studies, Globalism and local in North Africa*, p. 631-638.
- MENZINGER Sara (cur.), 2017, *Cittadinanze. Forme di appartenenza nel mondo medievale*, Rome, Viella.

NEVEU Catherine, 2004, « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 20, n°3, mis en ligne le 14 octobre 2005, consulté le 1^{er} mars 2015. URL : <http://remi.revues.org/2024>.

SAVINA Claire, 2012, « Citoyenneté, citizenship, muwāṭana : traduction et circulation d'un concept », *Les Carnets de l'Ifpo. La recherche en train de se faire à l'Institut français du Proche-Orient*. [En ligne] <http://ifpo.hypotheses.org/4546>.

SEBTI Abdelahad, 1986, « Au Maroc : sharifisme citadin, charisme et historiographie », *Annales E.S.C.*, mars-avril, n°2, p. 433-457.

SEBTI Abdelahad, 1991, « Chroniques de la contestation citadine : Fès et la révolte des tanneurs (1873-1874) », *Hesperis-Tamuda*, 29, fasc. 2, p. 283-312.

SOMERS Margaret R., 1994, "Rights, Relationality, and Membership: Rethinking the Making and Meaning of Citizenship", *Law & Social Inquiry*, Vol. 19, Issue 1, p. 63-114.

NOTES

1. . La mise en forme de ce dossier prend place dans le cours de programmes scientifiques collectifs successivement menés à l'initiative d'historiens modernistes autour des droits d'appartenance et des citoyennetés au nord et au sud de la Méditerranée : Apocope (GDRI, CNRS), Palomed (LabexMed, <https://kaleido.mmsh.cnrs.fr/materialites-citoyennes>) et Procit (ANR, <https://procit.hypotheses.org/>). La définition de la citoyenneté que nous adoptons dans ce dossier est précisément celle qui est mise au travail dans ces programmes.

INDEX

Index géographique : Maghreb

AUTEURS

SAMI BARGAOU

Université de La Manouba, HESMED.

ISABELLE GRANGAUD

CNRS-AMU-EHESS, Centre Norbert Élias.

CAMILLE NOÛS

Laboratoire Cogitamus